

GUIDE PRATIQUE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE



GET STARTED



UTILISATION DU GUIDE PRATIQUE

Vous envisagez de créer votre propre entreprise ? Ce guide vous conduira à travers les différentes démarches administratives à suivre.

Le schéma ci-après vous donne une vue globale des documents requis et de l'ordre que nous vous conseillons de respecter pour effectuer ces démarches. Pour gagner du temps, nous vous recommandons également de demander simultanément tous les documents énumérés à l'étape 1 (page 4 et suivantes).

Voici deux exemples illustrant le chemin à suivre :

EXEMPLE 1

Dès que vous avez reçu votre extrait du casier judiciaire, vous pouvez entamer la demande pour le document :

- Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur

EXEMPLE 2

Afin de pouvoir demander l'autorisation d'établissement, vous devez être en possession des documents suivants :

- Qualification professionnelle
- Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur
- Droit de chancellerie
- Projet de statuts

Nous vous recommandons également de visiter le site www.guichet.lu, qui fournit des renseignements complémentaires et vous permet de demander électroniquement les documents nécessaires.

La **House of Entrepreneurship - one-stop shop** ainsi que **Luxinnovation**, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, sont également à votre disposition.



Vous avez encore des questions ? Alors n'hésitez pas à contacter un conseiller PME dans un des centres financiers ou centres bancaires de Spuerkeess. Créés pour combiner proximité et accueil spécialisé, ces derniers offrent un service hautement professionnel dans différents domaines bancaires, dont le conseil aux entreprises. Nos spécialistes sauront vous assister dans vos démarches.

KIRCHBERG	2, Rue Alphonse Weicker	L-2721 Luxembourg	4015-9300	pme.auc@spuerkeess.lu
NORD	4, Rue de Stavelot	L-9280 Diekirch	4015-7850	pme.dik@spuerkeess.lu
SUD	3, Place de l'Hôtel de Ville	L-4138 Esch/Alzette	4015-7300	pme.esc@spuerkeess.lu
EST	1a, Rue Mathias Schou	L-6762 Grevenmacher	4015-7750	pme.grv@spuerkeess.lu
OUEST	3, Rue de la Libération	L-8245 Mamer	4015-7050	pme.mam@spuerkeess.lu
LUXEMBOURG-VILLE	2, Place de Metz	L-2954 Luxembourg	4015-3902	pme.pml@spuerkeess.lu



UNE NOUVELLE FORME DE SOCIÉTÉ : LA S.À R.L. SIMPLIFIÉE

La S.à r.l. simplifiée (S.à r.l.-S) est une variante de la S.à r.l. qui déroge à certaines règles propres à la société à responsabilité limitée classique. La S.à r.l.-S a notamment pour vocation de libérer les entrepreneurs de certaines contraintes administratives usuelles liées à la création d'une S.à r.l.

Ainsi le capital social minimum est réduit à EUR 1 et sa constitution peut être réalisée sous seing privé ou par acte notarié, selon choix.

Voici les éléments clés caractérisant la S.à r.l.-S :

L'associé

- seules des personnes physiques peuvent être associés et gérant d'une S.à r.l.-S ;
- une personne physique ne peut pas être associée dans plus d'une seule S.à r.l.-S à la fois, sauf si les parts sociales lui sont transmises pour cause de décès ;
- la S.à r.l.-S pourra être unipersonnelle ou pluripersonnelle.

La constitution

- l'objet social doit être commercial et viser l'exercice d'activités pour lesquelles une autorisation de commerce est nécessaire.

Le capital

- le capital social minimum à souscrire et à libérer doit être compris entre EUR 1 et EUR 12.000 ;
- les apports des associés doivent prendre la forme d'apports en numéraire ou d'apports en nature ;
- obligation d'affecter 5% du bénéfice net de la société à une réserve. Cette obligation subsistera jusqu'à ce que le montant souscrit et libéré ait atteint EUR 12.000 ;
- toute augmentation du capital social dépassant le montant de EUR 12.000 entraîne une modification de la forme juridique de S.à r.l.-S en S.à r.l. classique ;
- charges administratives allégées.

Une fois la société bien établie, les associés peuvent modifier les statuts afin d'adopter le régime d'une S.à r.l. classique.



SCHÉMA - ACTE NOTARIÉ

L'**acte notarié** est le chemin usuel lors de la création d'une S.à r.l. Cette procédure est également valable lors de la constitution d'une S.à r.l.-S. Les démarches sont expliquées dans le Schéma 1 - Acte notarié ci-dessous et les détails sont présentés dans notre brochure générale « Guide pratique de la création d'entreprise - Get Started ».

Schéma 1

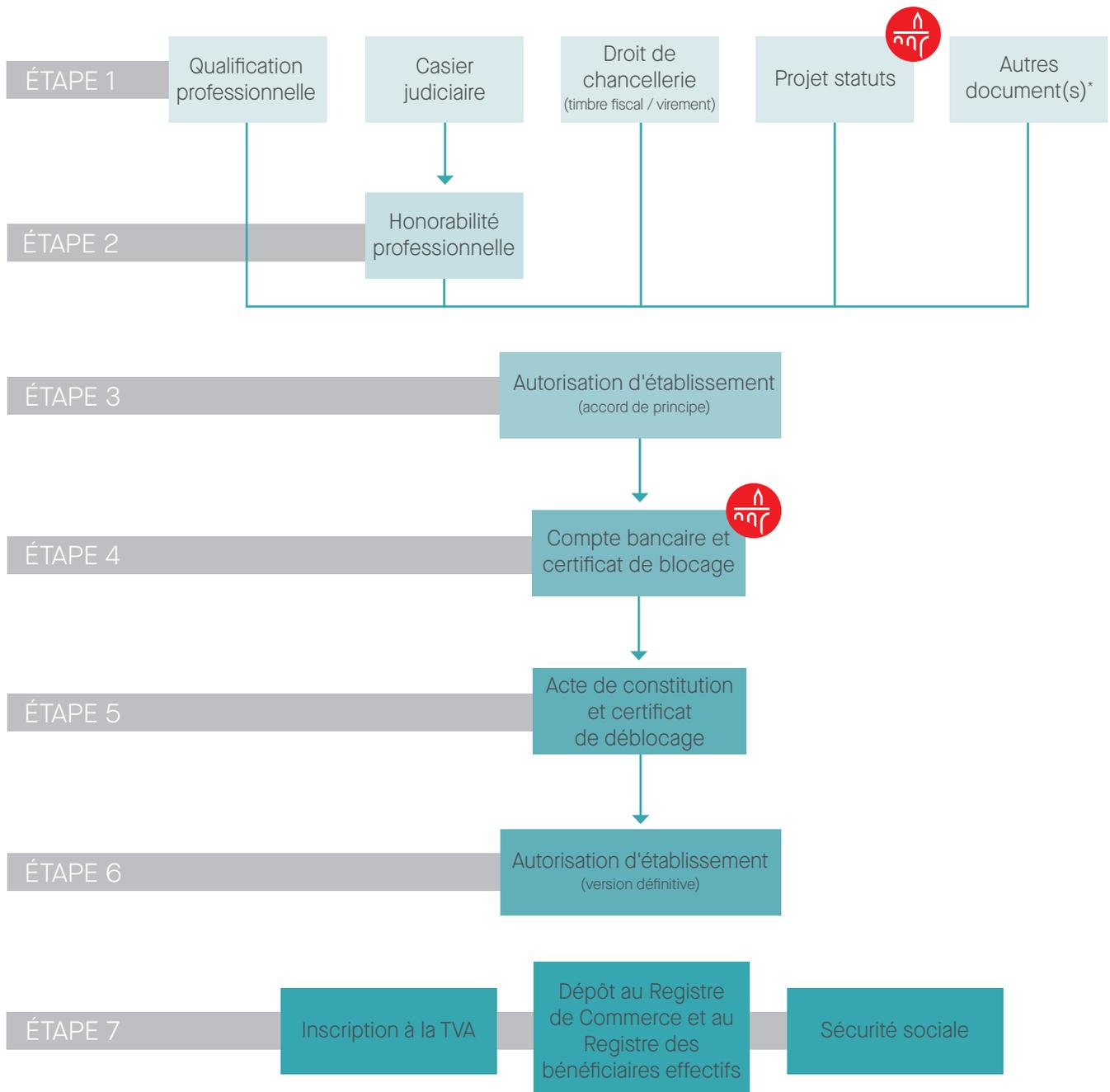
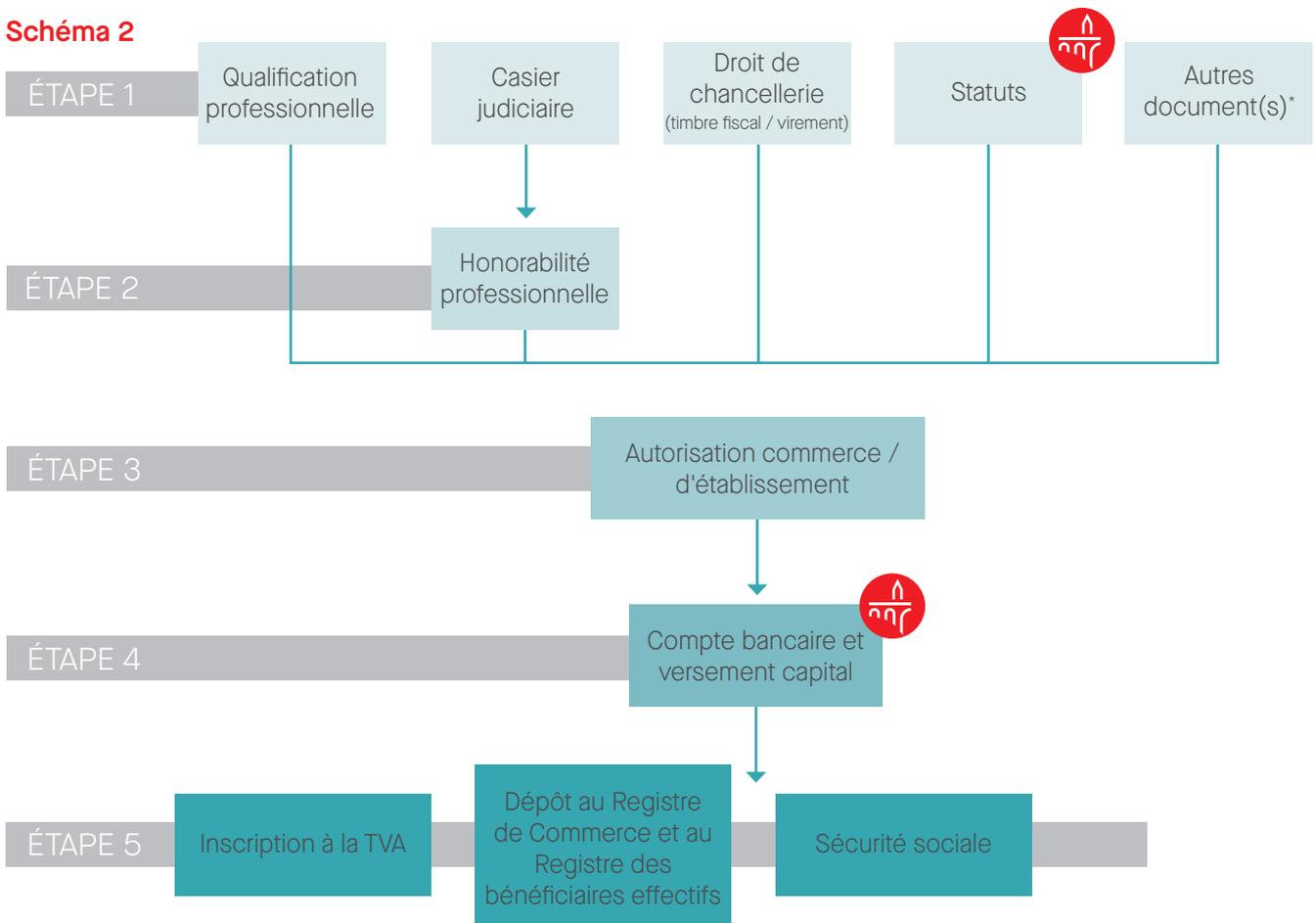


SCHÉMA - ACTE SOUS SEING PRIVÉ

Contrairement à la S.à r.l., la S.à r.l.-S permet à l'entrepreneur de constituer la société également sous **seing privé**. Dans un tel cas les statuts sont rédigés par les parties elles-mêmes. L'intervention d'un notaire dans la rédaction de l'acte n'est pas requise. La procédure de création d'une S.à r.l.-S sous seing privé est détaillée ci-dessous dans le schéma 2 - Acte sous seing privé spécifiquement y dédié. Comme cette démarche est caractéristique pour la S.à r.l.-S, nous nous concentrons dans cette brochure sur cette pratique.

Schéma 2



* D'autres documents et affiliations peuvent étre requis. Pour cette raison, nous recommandons un rendez-vous auprès de la House of Entrepreneurship.



LES DOCUMENTS EXPLIQUÉS EN DÉTAIL

ÉTAPE 1

Document en question	Qualification professionnelle
Détails	<p>Pour accéder à certaines professions réglementées, le professionnel doit justifier de qualifications reconnues au Luxembourg.</p> <p>Le Service de la reconnaissance des diplômes établit la reconnaissance d'équivalence des niveaux d'études, des diplômes et des qualifications professionnelles par rapport aux diplômes requis au Luxembourg.</p>
Organisme de contact	<p>Service de la reconnaissance des diplômes Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse 29, rue Aldringen L-1118 Luxembourg Adresse postale : L-2926 Luxembourg</p> <p>Tél. : (+352) 247 85910 Fax : (+352) 247 85933 e-mail : reconnaissance@men.lu</p>
Heures d'ouverture	Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Demande	Le formulaire à remplir varie en fonction de la profession ou de l'objet social de l'entreprise. Un rendez-vous auprès de la House of Entrepreneurship est recommandé pour vous assurer d'avoir choisi le bon formulaire.
Pièce(s) à joindre	<ul style="list-style-type: none">• soit un titre de formation ;• soit une attestation d'expérience professionnelle et un titre de formation attestant une préparation à l'exercice de cette profession.



Document en question	Casier judiciaire
Détails	Le casier judiciaire reprend le passé pénal d'une personne.
Organisme de contact	Service du Casier Judiciaire Ministère de la Justice Cité judiciaire – Plateau du Saint-Esprit Bâtiment BC L-2080 Luxembourg Tél. : (+352) 47 59 81 2346 Fax : (+352) 47 59 81 2248 e-mail : casier.judiciaire@justice.etat.lu
Heures d'ouverture	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Demande	<ul style="list-style-type: none">• par e-mail ou courrier (l'extrait vous sera envoyé par courrier postal) ;• en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust (téléchargement du casier sous forme pdf) ;• auprès du Service du Casier Judiciaire (l'extrait vous sera remis en mains propres).
Pièce(s) à joindre	<ul style="list-style-type: none">• copie du passeport ou de la carte d'identité ;• déclaration de non-faillite et extrait du casier judiciaire du pays de provenance pour le demandeur non résident ou qui réside au Luxembourg depuis moins de 5 ans.



Droit de chancellerie (timbre fiscal)

Détails	La preuve de paiement d'un droit de chancellerie est requise pour pouvoir demander l'autorisation de commerce.
Organisme de contact	Administration de l'Enregistrement et des Domaines Ministère de l'Économie 308, Route d'Esch L-1471 Luxembourg Adresse postale : Boîte postale 31 L-2010 Luxembourg Tél. : (+352) 247 80800 Fax : (+352) 247 90400 e-mail : info@aed.public.lu
Démarche	<ul style="list-style-type: none">• achat d'un timbre fiscal d'EUR 24 dans un des différents bureaux compétents pour la vente de timbres fiscaux ;• preuve d'exécution d'un virement d'EUR 24 sur le compte de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines no IBAN LU09 1111 7026 5281 0000 avec le libellé : « autorisation d'établissement » ; Il n'y a pas envoi de timbres matériels, la copie imprimée de l'extrait de virement vaut comme preuve.
Pièce(s) à joindre	/



Document en question

Statuts

Détails

L'acte sous seing privé désigne la rédaction des statuts par les parties elles-mêmes, par l'une d'entre elles ou par un tiers qui comporte la signature manuscrite des parties ou du mandataire de celles-ci. La société est constituée dès la signature des statuts par les parties engagées.

L'intervention d'un notaire dans la rédaction de l'acte n'est donc pas requise.

Organisme de contact

Le site **www.guichet.lu** propose des modèles de statuts pour différentes formes juridiques.

Un rendez-vous auprès d'une fiduciaire est conseillé pour la rédaction des statuts.



Une entrevue avec un conseiller PME Spuerkeess est également recommandée pour vous guider.



ÉTAPE 2

Document en question	Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur
Détails	L'honorabilité professionnelle vise à garantir l'intégrité de la profession ainsi que la protection des futurs cocontractants et clients.
Organisme de contact	Direction générale - PME et Entrepreneuriat Ministère de l'Économie 19-21, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg Tél. : (+352) 247 74700 Fax : (+352) 247 74701 e-mail : info.pme@eco.etat.lu
Demande	Le formulaire « Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur » est à télécharger sur le site www.guichet.lu . Ce document est à remplir et à joindre à la demande de l'autorisation d'établissement.



ÉTAPE 3

Document en question	Autorisation d'établissement
Détails	L'accès à la plupart des activités requiert une autorisation de commerce. Sur demande, vous recevez une autorisation provisoire. Dès que les statuts seront publiés, vous recevrez une autorisation définitive.
Organisme de contact	House of Entrepreneurship 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg-Kirchberg Tél. : (+352) 42 39 39 330 e-mail : info@houseofentrepreneurship.lu Direction générale - PME et Entrepreneuriat Ministère de l'Économie 19-21, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg Tél. : (+352) 247 74700 e-mail : info.pme@eco.etat.lu
Demande	Le formulaire « Autorisation d'établissement » est à remplir. La demande se fait soit : <ul style="list-style-type: none">• par e-mail sur info.pme@eco.etat.lu• en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust• par courrier postal à la Direction générale - PME et Entrepreneurship• par dépôt physique à la House of Entrepreneurship L'autorisation d'établissement vous sera envoyée par courrier postal au siège social de la société.
Pièce(s) à joindre	<ul style="list-style-type: none">• droit de chancellerie (timbre fiscal ou virement bancaire) ;• preuve de la Qualification professionnelle ;• preuve de l'Honorabilité professionnelle / Déclaration sur l'honneur ;• acte constitutif (statuts définitifs) ;• copie du passeport ou de la carte d'identité ;• contrat de bail (dans le cas où l'entreprise loue un local de commerce).

Important !

Détails

Lieu d'exploitation fixe au Luxembourg

L'entreprise doit disposer d'un lieu d'exploitation fixe au Grand-Duché de Luxembourg, qui se traduit par :

- « l'existence d'une installation matérielle appropriée, adaptée à la nature et à la dimension des activités poursuivies ;
- l'existence d'une infrastructure comportant des équipements administratifs ainsi que les équipements et installations techniques nécessaires à l'exercice des activités poursuivies ;
- l'exercice effectif et permanent de la direction des activités ;
- la présence régulière du dirigeant ;
- le fait d'y conserver tous les documents relatifs aux activités, tous les documents comptables et les documents relatifs à la gestion du personnel ».*

Il est recommandé de ne signer un contrat de bail qu'après réception de l'autorisation d'établissement afin d'éviter des frais inutiles.



Si vous souhaitez souscrire une garantie locative, les conseillers de Spuerkeess se feront un plaisir de vous assister.

* art.5 de la loi du 2 septembre 2011

ÉTAPE 4

Document en question

Ouverture d'un compte bancaire et versement du capital

Détails

Après avoir signé l'acte constitutif de la société (dans le cadre d'une SARL-S), l'entrepreneur peut ouvrir un compte bancaire. Le compte est bloqué jusqu'à la remise des statuts publiés au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS).



Les conseillers PME de Spuerkeess vous aident dans vos démarches et vous guident à travers les étapes.

Pièce(s) à joindre

Documents requis pour l'ouverture d'un compte bancaire :

- l'autorisation d'établissement ;
- acte constitutif (statuts définitifs signés) ;
- un document officiel établissant la répartition des responsabilités ou les pouvoirs de disposition au sein des organes de la personne morale ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport du bénéficiaire effectif et des personnes physiques qui disposeront d'un pouvoir de signature sur le(s) compte(s), ainsi que des indications quant à leur adresse légale, état civil et profession ;
- un organigramme récent, daté et signé de la société respectivement du groupe et ses capitalistiques ainsi que le bénéficiaire effectif.

Après publication des statuts au RCS :

- remise à la banque des extraits RCS de la publication des statuts pour débloquer le compte bancaire.

Après déclaration des bénéficiaires au registre des bénéficiaires effectifs :

- remise à la banque de l'extrait RBE pour débloquer le compte bancaire.



ÉTAPE 5

Document en question

Inscription à la TVA

Détails

Toute entreprise doit s'identifier à la TVA auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à EUR 35.000 ont la possibilité d'opter pour le régime franchise des très petites entreprises, leur permettant de fonctionner comme des non-assujettis.

Organisme de contact

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Ministère de l'Économie

308, Route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Adresse postale :

L-2010 Luxembourg

Tél. : (+352) 247 80800

Fax : (+352) 247 90400

e-mail : info@aed.public.lu

L'existence d'une multitude de bureaux d'inscription en fonction de la compétence et de la localité peut prêter à confusion. Pour cette raison, la section « Recherche des bureaux d'imposition (TVA) » sous l'onglet « Contact » sur le site www.aed.public.lu, explique de manière plus détaillée à quel bureau il faut s'adresser.

Demande

- **par courrier au bureau d'imposition compétent** (le document vous sera envoyé par courrier postal) ;
- **en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust** (le document vous sera envoyé par courrier postal).

Pièce(s) à joindre

- autorisation d'établissement ;
- formulaire « Taxe sur la Valeur Ajoutée – Déclaration initiale Personnes morales » ;
- acte constitutif (statuts définitifs) ;
- copie de la carte d'identité ;
- contrat de bail (dans le cas où l'entreprise loue un local de commerce).



Document en question	Dépôt au RCS (Registre de Commerce et des Sociétés) et au RBE (Registre des bénéficiaires effectifs)
Détails	Pour que l'existence de la société soit opposable aux tiers, l'acte constitutif doit être déposé au RCS et publié au RESA (Recueil Électronique des Sociétés et Associations)
Organisme de contact	Luxembourg Business Registers Centre administratif Pierre Werner - Bâtiment F 14, Rue Erasme L-1468 Luxembourg-Kirchberg Adresse postale : L-2961 Luxembourg Tél. : (+352) 26 428 1 Fax : (+352) 26 42 85 55 e-mail : helpdesk@rctl.lu
Heures d'ouverture	Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Demande	Dépôt en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust.
Pièce(s) à joindre	Acte constitutif (statuts définitifs signés). Copie d'une pièce officielle permettant d'établir l'identité de la personne physique à inscrire au RBE.
Important !	Après publication des statuts au RCS : <ul style="list-style-type: none">• remise à la banque des extraits RCS de la publication des statuts pour débloquer le compte bancaire. Après déclaration au registre des bénéficiaires effectifs : <ul style="list-style-type: none">• remise à la banque de l'extrait RBE pour débloquer le compte bancaire.



Sécurité sociale

Détails	<p>Pour pouvoir embaucher du personnel ou afin de déclarer le gérant en tant qu'employé ou indépendant*, l'entreprise doit introduire une déclaration d'exploitation auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) afin de se faire immatriculer en tant qu'employeur. Cette déclaration d'exploitation permet au CCSS d'attribuer à l'entreprise un numéro d'immatriculation ainsi que la classe de risque correspondant à ses activités.</p>
Organisme de contact	<p>Centre Commun de la Sécurité Sociale Ministère de la Sécurité sociale 125, Route d'Esch L-1471 Luxembourg Adresse postale : L-2975 Luxembourg Tél. : (+352) 40141-1</p>
Heures d'ouverture	<p>Lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (uniquement sur rendez-vous)</p>
Demande	<ul style="list-style-type: none">• par courrier (le document vous sera envoyé par courrier postal) ;• en ligne sur www.guichet.lu avec LuxTrust (le document vous sera envoyé par courrier postal).
Pièce(s) à joindre	<ul style="list-style-type: none">• copie de la carte d'identité ;• formulaire « Déclaration d'entrée pour travailleurs indépendants ».

* Sera considéré comme indépendant, l'associé détenant plus de 25% des parts sociales et détenant l'autorisation d'établissement.



Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775